

Séance ordinaire du 13 février 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de février deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-01-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2017, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 25.11 intitulée :

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2017-16-69 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-008 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif »

Remerciements à l'*Ordre de Bonhomme Carnaval* »

« Comité exécutif »

Félicitations à la Société des traversiers du Québec ainsi qu'aux concepteurs et conceptrices de la nouvelle Gare fluviale de Lévis »

« Comité exécutif »

Félicitations à la Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse-Desjardins Lévis »

« Infrastructures »

Financement de la dépense relative à l'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-019 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Nomination d'un directeur général adjoint – services administratifs à la Direction générale

Document d'aide à la décision RHAC-2017-015 »

« **Direction générale**

Classification et structure salariale des cadres supérieurs de la Ville

Document d'aide à la décision DG-2017-078 »

« **Approvisionnement**

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction de la rue de la Vanoise, le prolongement de la rue de Courchevel et la construction d'une place publique, demande d'autorisation, engagement de la Ville et modification de la résolution CV-2016-20-96 « Financement de la dépense relative au prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald) »

Document d'aide à la décision APP-2017-042 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Besoins de main-d'œuvre au Bureau de la performance organisationnelle

Document d'aide à la décision RHAC-2017-010 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-17

Félicitations aux membres du personnel de la Direction de la vie communautaire et de la Ville concernés ainsi qu'au comité de travail sur la restructuration de l'offre de service des camps de jour

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Direction de la vie communautaire et de la Ville concernés ainsi que le comité de travail sur la restructuration de l'offre de service des camps de jour pour la qualité du travail accompli, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-18

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-01-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 30 janvier 2017, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2017-00-60 « Support logistique pour l'activité *Relais pour la vie 2017* et ouverture de terrains pour la tenue de cette activité » par le remplacement des mots « 4 juin 2016 » par les mots « 4 juin 2017 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-20

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 24, 30 et 31 janvier 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 24, 30 et 31 janvier 2017 est déposé.

CV-2017-01-21

Félicitations à New-West VR

ATTENDU que New-West VR est une entreprise manufacturière lévisienne de véhicules récréatifs en pleine croissance ;

ATTENDU que New-West VR est manufacturière de véhicules récréatifs de classe B de qualité supérieure ;

ATTENDU que cette entreprise est en opération dans le secteur Saint-Nicolas depuis 1999 et vient d'ouvrir une nouvelle salle de montre ;

ATTENDU que sa nouvelle salle de montre a nécessité un investissement de 1,5 million de dollars, une dimension de plus de 4 200 pieds carrés, une fenestration sur deux côtés de 12 pieds de hauteur, une possibilité de présenter sept véhicules en même temps à l'intérieur, une transformation de l'ancienne salle de montre en atelier de recherche et développement, de production personnalisée et de service ;

ATTENDU que le développement de cette entreprise est constant et qu'elle offre différents modèles de motorisés pour satisfaire l'ensemble des grands voyageurs ;

ATTENDU que cette entreprise compte offrir des produits complémentaires pour le camping et le caravanning ;

ATTENDU que cette entreprise prévoit ajouter quatre nouveaux emplois en production dans les prochains mois ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter New-West VR et son propriétaire, monsieur Laurent Brochu, pour son investissement et sa nouvelle salle de montre, de même que pour son dynamisme et sa vitalité économique, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-22

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Raynald Guay

ATTENDU que le 26 janvier 2017, à l'âge de 83 ans, est décédé à Ottawa, monsieur Raynald Guay;

ATTENDU que monsieur Guay, natif de Lauzon, était avocat de formation, ayant exercé sa profession en pratique privée à Lévis durant plusieurs années avant de faire le saut en politique fédérale;

ATTENDU que monsieur Guay a représenté la circonscription fédérale de Lévis, à titre de député, pendant 17 ans au sein du Parti libéral du Canada, de 1963 à 1980;

ATTENDU que monsieur Guay a été élu à cinq reprises et qu'il a par la suite été nommé au sein du Tribunal anti-dumping du ministère du Commerce extérieur du Canada;

ATTENDU que cet homme a été une figure lévisienne importante, qu'il a fait partie des bâtisseurs lévisiens et bâtisseuses lévisiennes et qu'on lui reconnaît son dévouement et son engagement au sein de la communauté lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Raynald Guay.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-23

Célébration du *Jour du drapeau national du Canada*

ATTENDU que le 15 février 1965, le drapeau national du Canada a été hissé pour la première fois sur la Colline du Parlement canadien;

ATTENDU qu'à tous les ans depuis 1996, année où le Parlement a déclaré le 15 février comme étant le *Jour du drapeau national du Canada*, le Canada célèbre son drapeau;

ATTENDU qu'en 2017, le drapeau national du Canada fête son 52^e anniversaire;

ATTENDU qu'en cette année exceptionnelle du 150^e anniversaire de la Confédération, l'occasion est encore plus belle d'exprimer la fierté que nous inspire notre drapeau national;

ATTENDU qu'en 2017, les canadiens et canadiennes sont invités à célébrer ce symbole important de notre identité canadienne en organisant leurs propres activités et en exprimant leur fierté;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De célébrer le *Jour du drapeau national du Canada*, le 15 février 2017, source de fierté pour la population lévisienne et du Canada tout entier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-24

Félicitations à monsieur Maurice Tanguay, citoyen d'honneur de la Ville de Lévis

ATTENDU que Maurice Tanguay, reconnu pour son dévouement et son engagement, est une personnalité influente du monde des affaires de Lévis et de la grande région de Québec;

ATTENDU que monsieur Tanguay est le président-fondateur des magasins Ameublements Tanguay;

ATTENDU qu'en 1991, il met sur pied la Fondation Maurice-Tanguay visant à améliorer la qualité de vie des enfants handicapés, malades ou défavorisés de tout l'est du Québec;

ATTENDU que monsieur Tanguay a participé à titre de co-fondateur au programme du Club de football Rouge et Or de l'Université Laval, dont la formation est la plus titrée au sport universitaire canadien, avec neuf conquêtes de la Coupe Vanier;

ATTENDU que l'intronisation de Monsieur Tanguay à l'Académie des Grands Québécois ainsi qu'à l'Ordre du Canada témoigne bien de l'ampleur de son œuvre;

ATTENDU que Monsieur Tanguay a obtenu un doctorat *honoris causa* de l'Université Laval et que cette récompense demeure la marque de reconnaissance ultime faite à un très grand Québécois, un gestionnaire émérite et un homme de cœur;

ATTENDU que Monsieur Tanguay a reçu un doctorat honorifique de l'Université du Québec à Rimouski via le Campus de Lévis pour entre autres, son implication en tant que Président et fondateur du club de hockey l'Océanic de Rimouski;

En conséquence,

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Maurice Tanguay, désigné *Citoyen d'honneur de la Ville de Lévis* le 26 janvier 2017, pour son apport exceptionnel au sein de la communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-25

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-072](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-26

Amendement à la convention collective des cols blancs 2015-2019

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat de la fonction publique canadienne, section locale 2927, concernant la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-27

Transaction et quittance à intervenir avec un membre du personnel

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la transaction et quittance à intervenir avec un membre du personnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-28

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2017-003](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 287 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2017-003, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 concernant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives aux cours créant cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-29

Décret des travaux des projets du programme de rénovation d'édifice et de réfection des toitures

[Document d'aide à la décision INF-BI-2017-001-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De décréter les travaux des projets du programme de rénovation d'édifice et de réfection des toitures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-30

Financement de la dépense relative aux travaux de construction d'un pavillon d'accueil, de sentiers, d'une passerelle et de signalisation dans le parc régional de la Pointe-De la Martinière et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De financer la dépense relative aux travaux de construction d'un bâtiment d'accueil, d'une passerelle, de sentiers et de la signalisation au parc régional de la Pointe-De la Martinière, au montant indiqué à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-002, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-31

Crédits additionnels pour la réalisation du projet reporté de l'entente de développement culturel

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2017-003-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder des crédits additionnels au montant de 54 300 \$, au poste 01-383-00-004, pour la réalisation du projet reporté de l'entente de développement culturel, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-003-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-32

Entente de développement culturel à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2017-002-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications concernant le développement culturel de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-002-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-33

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Club de soccer Lévis-Est | 8 197,25 \$ |
| ➤ Association de soccer Chaudière-Ouest | 10 629,38 \$ |

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-34

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-006](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'affecter un montant de 200 792 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise

de décision FIN-TRE-2017-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-35

Désignation des membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité de démolition et désignation du fonctionnaire désigné au sens de ce règlement et du fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

[Document d'aide à la décision URBA-2017-033-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité de démolition :

- ✓ membre du conseil de la Ville Serge Côté, membre;
- ✓ membre du conseil de la Ville Michel Turner, membre;
- ✓ membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne, membre;
- ✓ membre du conseil de la Ville Robert Maranda, à titre de substitut au membre du conseil de la Ville Serge Côté;
- ✓ membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, à titre de substitut au membre du conseil de la Ville Michel Turner;
- ✓ membre du conseil de la Ville Mario Fortier, à titre de substitut au membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne.

De désigner le conseiller en patrimoine au Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, à titre de fonctionnaire désigné au sens du Règlement sur la démolition d'immeubles et à titre de fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-36

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour la construction d'un réseau d'égout pour la gestion des eaux pluviales sur le terrain du projet situé sur le lot 3 891 627 du cadastre du Québec (1365, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-040](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De ne pas s'objecter à la demande présentée par la Coopérative de Solidarité en Habitation Espace Marie-Victorin pour la construction d'un réseau d'égout pour la gestion des eaux pluviales au 1365, route Marie-Victorin, soit sur le lot actuel 3 891 627 (futur lot 5 901 430, 5 901 431 et 5 901 432) du cadastre du Québec, dans le cadre de la construction d'une coopérative d'habitation de trois bâtiments, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-37

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2017-020](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-020, pour assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-38

Financement des dépenses préalables à la mise en vente d'une partie du lot 5 220 005 du cadastre du Québec (rue Saint-François, secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-016](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser le financement des dépenses préalables à la mise en vente d'une partie du lot 5 220 005 du cadastre du Québec, telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision DEV-2017-016, au montant maximal de 60 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-39

Attribution du contrat pour la résolution des travaux relatifs à l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Romuald et Charny, décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-006](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux relatifs à l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Romuald et Charny (appel d'offres 2016-50-141), à Charles-Auguste Fortier inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 548 694,50 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-40

Adhésion au regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière de l'Union des municipalités du Québec
[Document d'aide à la décision APP-2017-032](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De confier à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017.

De confier à cette union la responsabilité d'analyser les soumissions déposées et d'accepter que le produit commandé et livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie aux documents d'appels d'offres.

Que si cette union adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire.

Afin de permettre à cette union de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette union les types et quantités de produits requis et de remplir la ou les fiches techniques d'inscription requises que transmettra cette union à la date fixée.

De reconnaître que cette union recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d'appel d'offres.

De transmettre une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-41

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-75 de tarification pour les biens et services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision INF-2017-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-75 de tarification pour les biens et services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les biens et services suivants offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures : bordures et trottoirs, branchements de services, ponceaux, utilisation des lieux d'élimination de neige et lieux d'entreposage et concassage de béton de ciment et béton bitumineux, permis de dépôt de neige dans la rue, vidange des installations septiques, intervention sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication et divers autres services rendus par ces directions.

CV-2017-01-42

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-76 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-76 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 420 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 52 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

CV-2017-01-43

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C700, établissements hôteliers, dans la zone M2580, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C700, établissements hôteliers, dans la zone M2580 et de prévoir des normes applicables à celle-ci.

CV-2017-01-44

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de chambres et de logements autorisés pour les habitations collectives dans la zone H1501, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de fixer, dans la zone H1501, pour une habitation collective, le nombre maximal de logements à 52 et de chambres à 105 unités.

CV-2017-01-45

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-2017-033-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles.

Ce règlement a pour objet de régir la démolition d'immeubles situés sur le territoire de la ville.

CV-2017-01-46

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2495, H2502, H2503, H2504, H2505, H2506 et H2507 entre les rues Charles-Rodrigue et Lamartine dans le secteur du prolongement de la rue Thomas-Chapais)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer sept nouvelles zones résidentielles à même les zones X2500 et H2501 qui sont supprimées et une partie de la zone H2533 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
 - d'exiger un écran tampon sur les terrains en bordure de la voie ferrée;
 - d'interdire, dans trois nouvelles zones, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certaines constructions et travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
-

CV-2017-01-47

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C700, établissements hôteliers, dans la zone M2580, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-48

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de chambres et de logements autorisés pour les habitations collectives dans la zone H1501, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-012](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-49

Adoption du Projet de règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2495, H2502, H2503, H2504, H2505, H2506 et H2507 entre les rues Charles-Rodrigue et Lamartine dans le secteur du prolongement de la rue Thomas-Chapais)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-029](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-50

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la hauteur minimale en étages dans la zone H1232, rue Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-007](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-88.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-51

Adoption du Règlement RV-2017-16-54 décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ pour étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-54 décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ pour étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 050 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-54 décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ pour étaler l'ajustement 2017 requis pour neutraliser les effets du traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-52

Adoption du Règlement RV-2017-16-57 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-57 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus

tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-16-57 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-53

Adoption du Règlement RV-2017-16-58 décrétant un emprunt de 19 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents [Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-58 décrétant un emprunt de 19 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 19 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-16-58 décrétant un emprunt de

19 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-54

Adoption du Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-16-59 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-55

Adoption du Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 13 000 000 \$, d'un terme de dix ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de

véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2017-16-60 décrétant un emprunt de 13 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-56

Adoption du Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 28 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-16-61 décrétant un emprunt de 28 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-57

Adoption du Règlement RV-2017-16-65 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-65 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente

séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Pionniers, de l'Arsenal, J.-T.-Larochelle et Leblanc ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2017-16-65 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-58

Adoption du Règlement RV-2017-16-66 modifiant le règlement numéro 104 sur la circulation et le stationnement sur les chemins publics de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-66 modifiant le règlement numéro 104 sur la circulation et le stationnement sur les chemins publics de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur la rue Jérôme-Demers ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2017-16-66 modifiant le règlement numéro 104 sur la circulation et le stationnement sur les chemins publics de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-59

Adoption du Règlement RV-2017-16-67 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-67 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent

avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue J.-T.-Larochelle ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2017-16-67 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-60

Adoption du Règlement RV-2017-16-68 modifiant le Règlement numéro 812 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Lévis
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-007-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-68 modifiant le Règlement numéro 812 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire la circulation des véhicules lourds sur une partie de la rue Barras ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-68 modifiant le Règlement numéro 812 relatif à la circulation des camions, des véhicules outils et des véhicules routiers de (dix) 10 tonnes et plus de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-61

Adoption du Règlement RV-2017-16-70 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-008](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-70 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent

avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Martineau ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2017-16-70 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-62

Adoption du Règlement RV-2017-16-73 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies (camions de cuisine)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-266-R-2](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-73 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'ajout de normes de sécurité relatives aux camions de cuisine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-16-73 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-63

Adoption du Règlement RV-2016-16-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlement de concordance à certaines modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par le Règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-039](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a principalement pour objet d'apporter les modifications suivantes au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour tenir compte de certaines modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par le Règlement RV-2015-15-04 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé :

- créer et agrandir les zones identifiées au Règlement RV-2016-16-48 pour tenir compte de la modification de certaines aires d'affectation du sol;
- modifier certaines normes de lotissement;
- modifier l'illustration des lacs et des cours d'eau visés par les dispositions du Règlement 2011-11-23 sur les rives et le littoral, pour tenir compte des modifications apportées à leur sujet dans le document complémentaire du schéma modifié et ajouter une définition de « lac »;
- autoriser la reconstruction du pont de la rivière Aulneuse sur la route Lagueux dans une zone de grand courant.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2016-16-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-23.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-64

Adoption du Règlement RV-2016-16-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajoutant la classe d'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0227, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-021](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage habitation unifamiliale isolée dans la zone H0227, de prévoir des normes applicables à cet usage, ainsi qu'une densité résidentielle nette minimale devant être respectée pour tous les usages autorisés dans la zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-16-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-95.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-65

Adoption du Règlement RV-2016-16-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (remplacement des zones H0231 et H0233 par la zone H0232, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-058](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H0232 à même les zones H0231 et H0233 qui sont supprimées, de prévoir une densité résidentielle nette minimale devant être respectée dans cette zone, d'y autoriser les habitations unifamiliales en rangée, les habitations bifamiliales et trifamiliales jumelées et les habitations multifamiliales isolées de 4 à 6 logements et de prévoir des normes applicables à tous ces usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2016-16-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-20-94.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-66

Remerciements à l'Ordre de Bonhomme Carnaval

ATTENDU que le 2 février, la Ville de Lévis a obtenu le médaillon 2017 de l'*Ordre de Bonhomme Carnaval* pour le réaménagement du Quai Paquet et sa fontaine d'eau;

ATTENDU que la fontaine du quai Paquet est la plus puissante du genre au Canada, avec ses 160 jets projetant l'eau jusqu'à neuf mètres de hauteur et ses éclairages spéciaux;

ATTENDU que le Quai Paquet s'inscrit parfaitement dans le cadre des activités carnavalesques qui rayonnent plus que jamais sur le territoire lévisien avec l'événement *Lévis : attache ta tuque!*

ATTENDU que depuis 1965, le médaillon de l'*Ordre de Bonhomme* est remis une fois l'an à une organisation s'étant démarquée au cours des derniers mois;

ATTENDU que ce médaillon, œuvre de l'artiste émailleur Diane Charuest de l'Atelier Vert-de-Gris à Limoilou, a commémoré au cours des dernières années le 400^e anniversaire de la Ville de Québec, les 75 ans de l'Aéroport Jean-Lesage et Célébrations Lévis 2011;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De remercier l'*Ordre de Bonhomme Carnaval*, qui a décerné à la Ville de Lévis le médaillon 2017 de l'*Ordre de Bonhomme Carnaval* pour le réaménagement du quai Paquet et sa fontaine d'eau et de transmettre copie de la présente résolution à la présidente de l'*Ordre de Bonhomme Carnaval*, madame Rollande Simoneau, au président du Carnaval de Québec, monsieur Alain April ainsi qu'à l'artiste ayant réalisé le médaillon 2017, madame Diane Charuest.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-67

Félicitations à la Société des traversiers du Québec ainsi qu'aux concepteurs et conceptrices de la nouvelle Gare fluviale de Lévis

ATTENDU que le concept architectural de la Gare fluviale de Lévis a été récompensé dans la catégorie *Concept structural intégré* à l'occasion du gala des cinquièmes *Prix d'excellence* Cecobois 2017 qui a eu lieu le 2 février dernier;

ATTENDU que les distinctions Cecobois étaient remises aux entreprises ayant utilisé le bois dans la construction de leurs édifices;

ATTENDU que la structure mixte de bois et d'acier du bâtiment présente une conception soignée, témoignant d'un beau travail de collaboration entre l'architecte et l'ingénieur du projet;

ATTENDU que la nouvelle Gare fluviale de Lévis s'inscrit en parfaite harmonie avec les nouveaux aménagements du secteur de la Traverse et du Quai Paquet et qu'elle offre des points de vue exceptionnels sur le majestueux fleuve Saint-Laurent et la capitale;

ATTENDU que la Gare fluviale de Lévis se distingue par sa signature écologique forte et qu'elle est par ailleurs en voie d'obtenir une certification *Leadership in energy and environmental design* (LEED);

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Société des traversiers du Québec et les concepteurs de la Gare

fluviale de Lévis pour avoir été récompensée à l'occasion du gala des cinquièmes *Prix d'excellence* Cecobois 2017 présenté le 2 février à Québec et de transmettre copie de la présente résolution au ministre délégué aux Affaires maritimes, monsieur Jean D'Amour, au directeur par intérim à la traverse Québec-Lévis, monsieur Jean-Martin Fradette et au président de la Société des traversiers du Québec, monsieur Jocelyn Fortier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-68

Félicitations à la Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse-Desjardins Lévis

ATTENDU que la Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse-Desjardins Lévis a célébré son 90^e anniversaire;

ATTENDU que cette Légion poursuit son engagement à défendre les droits de ceux et celles qui servent leur pays, des vétérans et de leurs familles, y compris les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada;

ATTENDU que les membres de cette Légion ont à cœur de venir en aide aux hommes et aux femmes qui servent notre pays;

ATTENDU que par son action sociale et ses diverses interventions, cette Légion contribue à améliorer la vie des militaires en service actif, aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, aux vétérans et vétéranes, ainsi qu'à leurs familles;

ATTENDU que chaque année, les membres de la Légion contribuent d'innombrables heures de travail bénévole et recueillent des sommes d'argent importantes pour venir en aide aux collectivités.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Légion Royale Canadienne Commandeur Alphonse-Desjardins Lévis pour son 90^e anniversaire, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-69

Financement de la dépense relative à l'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative à l'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 136 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à être adopté pour financer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-70

Nomination d'un directeur général adjoint – services administratifs à la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De nommer monsieur Christian Tanguay à titre de directeur général adjoint – services administratifs à la Direction générale, poste contractuel hors cadre à temps complet.

De nommer monsieur Christian Tanguay à titre de directeur des Communications et du service à la clientèle par intérim, et ce, jusqu'au comblement de ce poste et d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder au comblement de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-71

Classification et structure salariale des cadres supérieurs de la Ville

[Document d'aide à la décision DG-2017-078](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter la classification et la structure salariale des cadres supérieurs de la Ville applicable au 1^{er} janvier 2017, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DG-2017-078.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-72

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction de la rue de la Vanoise, le prolongement de la rue de Courchevel et la construction d'une place publique, demande d'autorisation, engagement de la Ville et modification de la résolution CV-2016-20-96 « Financement de la dépense relative au prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald) »

[Document d'aide à la décision APP-2017-042](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction de la rue de la Vanoise, le prolongement de la rue de Courchevel et la construction d'une place publique (appel d'offres 2017-55-03), à la Stantec experts-conseils ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 456 229,73 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

D'autoriser Stantec experts-conseils ltée à présenter et obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour ces travaux.

De s'engager auprès du de ce ministère à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet.

De confirmer l'engagement de la Ville envers ce ministère à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou ingénieure quant à la conformité de ces travaux à l'autorisation accordée.

De modifier la CV-2016-20-96 « Financement de la dépense relative au prolongement de la rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald) », par le remplacement, à l'alinéa, du montant « 240 500 \$ » par le montant « 206 500 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-73

Besoins de main-d'œuvre au Bureau de la performance organisationnelle [Document d'aide à la décision RHAC-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Bureau de la performance organisationnelle, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-74

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2017-01-75

Félicitations aux membres du personnel de la Ville concernées, aux partenaires et bénévoles impliqués

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés, les partenaires et les bénévoles impliqués pour le succès de l'événement *Lévis : attache ta tuque !* qui s'est déroulé du 3 au 5 février 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-76

Félicitations à monsieur Jean-François Hamel

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Jean-François Hamel pour avoir accepté la présidence par intérim de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, et ce, jusqu'au mois de juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-77

Félicitations au Festival Pré-Novice éclaireurs Chaudière-Etchemin

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Festival Pré-Novice éclaireurs Chaudière-Etchemin, et pour la nouvelle mascotte *Éclairée*, qui s'est tenu du 9 au 12 février 2017 au Complexe 2 glaces Honco de Saint-Romuald, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-01-78

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-01-79

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 20 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
